

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 18 mars 2025

Date de la convocation

Le 11 mars 2025

Date de l'affichage

Le 11 mars 2025

Présents :

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-neuf heures
15 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance
publique à la salle annexe de la Mairie sous la Présidence de
Monsieur Jean-Charles PAILLART – Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA,
DERWEDUWEN, OUIN, LACOMBLE, MM ELIE, MARY,
TESTARD, NACHUN, FAUCHEUX, FRANCOIS Marc

Excusée :

Mme PEAUCELLIER.

Avait donné procuration :

Néant

Secrétaires de séance :

Mme OUIN et Mr ELIE

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du jeudi 23 janvier 2025
- Droits de préemption : habitations : 3 rue Canthereine, 5 Résidence la Fontaine
- Renouvellement contrat de travail de droit public au 25/8/2025 pour 1 an – adjoint technique – 20h/semaine annualisé
- Renouvellement contrat de droit public au 1/10/2025 pour 1 an – aide à la cantine et entretien locaux scolaires – 16h/semaine annualisé
- Création contrat Agent entretien des espaces verts au 2 avril 2025
- Piscine de Savignies - participation des communes 2025 – fiscalisation ou défiscalisation
- Saisie des services des domaines sur une parcelle privée
- Présentation et vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique) et des affectations de résultats
- Présentation et vote du Budget Primitif 2025 (voter les sections à hauteur de 7.5% des dépenses réelles)
- Vote des taux FDL 2025 (Fixation Directe Locale)
- Validation de l'adhésion à la mutuelle santé MNT et adhésion à la prévoyance TERRITORIA
- Régies de recettes (pêche rivière, étang, brocante, repas des aînés) : acte modificatif – mise en place TPE (règlement par cartes bancaires)
- Brocante et fêtes communale 2025
- Marché de Noël 2025
- Désignation d'un référent de lutte antivectorielle
- Hauts de France : Parc éolien à Rotangy – enquête publique (document à consulter en mairie)
- Questions diverses.

Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout de 1 point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion :

- Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : adoption rapport CLECT transfert de charge concernant la piscine Bellier à Beauvais et le réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout d'un point supplémentaire.

1 - Adoption du Procès-Verbal du jeudi 23 janvier 2025

Remarque de Madame DERWEDUWEN :

Questions diverses : apporte des photos pour illustrer les inondations au City stade et précise qu'il n'y a pas que les roseaux comme solution pour absorber l'eau et protéger l'édifice, elle propose de mettre des arbres, de créer des cuvettes qui mènent l'eau à un bassin de rétention.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette remarque, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 – Droits de préemption : habitations : 3 rue Canthereine, 5 Résidence la Fontaine à Herchies

Proposition de Monsieur PAILLART :

Ventes : habitations : 3 rue Canthereine, 5 Résidence la Fontaine à Herchies

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

3 – Renouvellement contrat de travail de droit public au 25/8/2025 pour 1 an – adjoint technique – 20h/semaine modulables et annualisées

Proposition de Monsieur PAILLART :

Contrat de Madame Sandra FISSIER : contrat de travail de droit public contractuel à durée déterminée – adjoint technique contractuel - à effet du 25 août 2025 pour 1 an – 20h/semaine effectives et modulables, entretien des locaux communaux, aide à la cantine, garderie du soir.

Annualisation du temps de travail et lissage de la rémunération sur 16h33 minutes/semaine.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le poste ci-dessus énuméré et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

4 – Renouvellement contrat de droit public au 1/10/2025 pour 1 an – aide à la cantine et entretien locaux scolaires – 16h/semaine modulables et annualisées

Proposition de Monsieur PAILLART :

Contrat de Madame Clémence REGNIER : contrat de travail de droit public à durée déterminée (article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984 modifié du code général de la fonction publique) - agent technique contractuel- à effet du 1^{er} octobre 2025 pour 1 an – 16h/semaine effectives et modulables - annualisation du temps de travail, lissage de la rémunération sur 12h32 minutes/semaine.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le poste ci-dessus énuméré et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

5 – Création contrat Agent entretien des espaces verts au 2 avril 2025

Proposition de Monsieur PAILLART :

Contrat de Monsieur Didier DUCHOSSOY : renouvellement du contrat PEC au 2 avril 2025 – 35h/semaine. Agent des espaces verts, en attente de décisions gouvernementales. Si le gouvernement n'attribue plus d'aide pour le contrat PEC, Monsieur PAILLART propose de faire un contrat à durée déterminée pour 7 mois à partir du 2 avril 2025.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat PEC et/ou accepte de créer un poste d'adjoint technique – contrat accroissement temporaire d'activité - à partir du 2 avril 2025 pour 7 mois – 35h/semaine modulables et autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent correspondant au poste et à signer tous actes administratifs correspondants.

6 – Piscine de Savignies - participation des communes 2025 – fiscalisation ou défiscalisation

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS rappelle que le Syndicat Intercommunal du Bassin de Natation de Savignies est composé de 17 communes dont 11 situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

A compter de 2025 la C.A.B va se substituer à ces 11 communes membres du Syndicat Intercommunal du Bassin de Natation de Savignies. Les communes seront représentées par 11 délégués communautaires et non plus 11 conseillers municipaux (seuls le titre change puisque les conseillers municipaux qui siègent actuellement sont également délégués communautaires) 1 siège supplémentaire sera créé afin d'accueillir au sein du Syndicat Monsieur SAHNOUN Vice-Président de l'Agglo en charge des équipements nautiques. Les statuts du Syndicat seront modifiés.

La C.A.B prendra en charge la participation financière nécessaire au fonctionnement du Syndicat (jusqu'en 2024 cette participation était versée par les 11 communes). Le calcul de la participation des communes est calculé selon le nombre d'enfants fréquentant les cours de natation, les dépenses liées aux frais de transport resteront à la charge des communes. Il convient de prévoir au budget communal 2025 une somme prévisionnelle. Pour cette année transitoire Madame FRANCOIS propose de prévoir 8 314 € sachant que le coût du transport devrait être bien inférieur.

En ce qui concerne notre commune cette participation était fiscalisée (feuilles d'impôts des administrés) à partir de 2025 il faut donc la défiscaliser afin qu'elle ne soit plus réclamée aux administrés.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de défiscaliser la participation communale au Syndicat Intercommunal du Bassin de Natation de Savignies, la contribution 2025 sera versée au Syndicat Intercommunal directement par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis**
- **d'inscrire la somme de 8 314€ sur le budget communal 2025 pour les frais de transport des élèves.**

7 – Saisie des services des domaines sur une parcelle privée

Proposition de Monsieur PAILLART

Une grange privée est frappée d'alignement, Monsieur PAILLART propose de saisir les services des Domaines pour chiffrage de la valeur vénale de cette grange, ainsi en cas de vente la commune pourrait préempter.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de saisir les Services des Domaines et de préempter en cas de vente du bien immobilier

8 – Présentation et vote du CFU 2024 (Compte Financier Unique) et des affectations de résultats

Monsieur PAILLART quitte la séance car il ne doit pas participer au vote des comptes de l'année précédente.

Madame LACOMBLED est le Doyenne d'Age de la séance.

Madame FRANCOIS - Responsable de la Gestion Administrative présente les chiffres.

Le Compte Financier Unique (ex : Compte de Gestion et Compte Administratif) 2024 de la commune est conforme aux comptes 2024 de la Trésorerie. Le C.F.U. 2024 de la commune se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :		440 258.58€
Recettes de fonctionnement :		527 971.08€
Excédent 2023		104 370.10€
Résultat de clôture (positif)	(a)	192 082.60€
Dépenses d'investissement :		257 151.88€
Recettes d'investissement :		180 216.21€
Excédent reporté 2023		443 499.20€
Résultat de clôture (positif)	(b)	366 563.53€
Reste à réaliser 2024 à reporter sur 2025 :	(c)	374 098.86€

Soit un résultat de clôture de 184 547.27 € (= a+b-c) reporté sur budget prévisionnel 2025.

Madame LACOMBLED, Doyenne d'Age, propose de passer au vote du Compte Administratif 2024

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Financier Unique (C.F.U) 2024.

9 – Présentation et vote du Budget Primitif 2025 (voter les sections à hauteur de 7.5% des dépenses réelles)

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS, Responsable de la Commission Gestion Administrative et Financière qui présente le Budget Primitif 2025 de la commune :

Dépenses de fonctionnement :	595 032.27€	Total : 595 032.27€
Recettes de fonctionnement :	410 485.00€	
Excédent de fonctionnement 2024 :	+ 184 547.27 €	

Dépenses d'investissement :	145 589.34€	Total : 519 688.20€
Restes à réaliser 2024 :	374 098.86€	
Recettes d'investissement :	153 124.67€	
Excédent d'investissement 2023	+ 359 028.20 €	
Affectation résultat (1068 recettes)	+ 7 535.33 €	

Nomenclature budgétaire M57

Autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre hors dépenses du personnel à l'intérieur même de section à section à hauteur de 7.5% des dépenses réelles.

Madame FRANCOIS présente le détail des subventions accordées aux différentes associations.

Total des subventions allouées aux associations du village :	4 090 €
Herchieschool (versement emplacements brocante 2025)	<u>1 910€</u> (estimation)
TOTAL :	6 000€

Madame FRANCOIS précise que dans les investissements 2025 elle souhaiterait l'achat d'une table de ping pong en béton pour installation au stade municipal.

Le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition, la couleur du plateau sera vert ou bleu.

Monsieur PAILLART propose de passer au vote du Budget Primitif 2025.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025.

10 – Vote des taux FDL 2025 (Fixation Directe Locale)

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts de la commune pour cette année, en continuité de ce qui se pratique depuis 2001.

La répartition des taux se présente de la façon suivante :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>
Taxe d'habitation	0 %	0%
Taxe foncier bâti	46.01 %	46,01%
Taxe foncier non bâti	38.18 %	38.18%
Taxe habitation		16.54%

Produit fiscal attendu : 278 514€

Monsieur PAILLART passe au vote.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux 2025 ci-dessus énumérés.

11 – Validation de l'adhésion à la mutuelle santé MNT et adhésion à la prévoyance TERRITORIA

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS informe que le CST (Comité Social Territorial) a donné un avis favorable à notre projet de délibération du 26 novembre 2024 pour la mise en œuvre de la protection santé (MNT) et prévoyance (TERRITORIA).

La délibération finale doit être validée par le Conseil Municipal pour envoi à la Préfecture – contrôle de légalité puis au Centre de Gestion de l'Oise.

En ce qui concerne la prévoyance l'option 2 est obligatoire mais le choix du niveau de garantie peut être de 90% ou 95 %

La participation financière mensuel de l'employeur sera de 15 € par agent pour la mutuelle santé (MNT) et de 7 € par agent pour la prévoyance.

L'adhésion pour les agents n'est pas obligatoire, il revient à chacun d'y adhérer volontairement.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces 2 avis favorables, accepte d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé (MNT) ainsi qu'à la convention de participation pour le risque prévoyance (TERRITORIA) souscrites par le Centre de Gestion de l'Oise et décide de choisir le niveau de garantie à 95 % pour la prévoyance.

La participation financière mensuel sera de 15 € pour la mutuelle santé et de 7 € pour la prévoyance).

12 – Régies de recettes (pêche rivière, étang, brocante, repas des aînés) : acte modificatif – mise en place TPE (règlement par cartes bancaires)

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS informe qu'elle souhaiterait que la mairie s'équipe d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour encaisser les diverses recettes (pêche-brocante- repas des aînés).

Cela engendrera des actes modificatifs de régie auprès de la Trésorerie mais facilitera ensuite le travail d'encaissement des recettes et de régie.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place de ce moyen de paiement

13 – Brocante et fêtes communale 2025

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS confirme que le Comité des Fêtes tiendra (rue Georges Hernoux) une restauration et une buvette le samedi 17 mai au soir (fête communale).

Madame FRANCOIS propose qu'une partie des tickets de manège et de voitures tamponneuses habituellement offerts aux enfants le lundi après-midi, soient offerts le samedi soir. Cela fera sortir les administrés et animera la fête foraine.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le Comité des Fêtes tienne une restauration/buvette le samedi 17 mai au soir et qu'une partie des tickets manège et voitures tamponneuses soient distribués le samedi soir.

14 – Marché Noël 2025

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS

Madame FRANCOIS donne le résultat du sondage effectué auprès du Conseil Municipal sur le choix de la date (proposition de dates pour le marché de Noël : le 29 novembre ou le 6 décembre 2025)

Vote : 3 « pour » le 29 novembre
9 « pour » le 6 décembre

Date : 6 décembre 2025 de 11 heures à 18heures
Intérieur salle pluri-scolaire et chapiteaux chauffés pour l'extérieur
Restauration sous chapiteau

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire le marché de Noël 2025 le 6 décembre dans la salle pluri-scolaire et sous chapiteaux chauffés à l'extérieur.

15 – Désignation d'un référent de lutte antivectorielle

Proposition de Monsieur PAILLART

Lecture du courrier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en date du 29 janvier 2025.
Qui demande qu'un référent de lutte antivectorielle soit désigné au sein du Conseil Municipal – lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que le moustique tigre. L'opérateur de surveillance et de lutte missionné par l'ARS, Altopictus, a observé la présence d'œufs de moustiques tigres sur plusieurs relevés successifs de piège pondoïr dans le Département de l'Oise.

Compte tenu de la complexité de la procédure, aucun membre du conseil ne se porte volontaire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas nommer de référent de lutte antivectorielle.

16 – Hauts de France : Parc éolien à Rotangy – enquête publique (document à consulter en mairie)

Proposition de Monsieur PAILLART

Lecture du courrier de Madame BARISEAU – Vice-Présidente en charge de la ruralité, de la proximité, des solidarités et de la politique de l'eau des Hauts de France en date du 4 mars 2025 qui demande aux communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de se prononcer sur le projet d'un parc éolien sur la Commune de Rotangy.

Enquête publique du projet éolien par la Société SAS Vallée de Boves sur la commune de Rotangy (commune faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) du 11 mars au 11 avril 2025).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se rallier à la décision que prendra la commune de Rotangy,

17 – Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : adoption rapport CLECT transfert de charge concernant la piscine Bellier à Beauvais et le réseau de chaleur

Proposition de Monsieur PAILLART

Lecture du courrier de Madame MOULA – Directrice Générale des services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 16 mars 2025.

Rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 14 février 2025 fixant le coût des charges liées au transfert de la piscine Bellier et du réseau de chaleur,

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET un avis favorable au rapport CLECT transfert de charge concernant la piscine Bellier à Beauvais et le réseau de chaleur.

18 – Questions diverses

✓ **Madame Marie-France FRANCOIS** donne des informations sur la pêche en rivière.

La Pêche du brochet va être autorisée afin d'en éliminer une partie car il mange les truites.

Une information sera faite aux pêcheurs

Jusqu'à présent le règlement prévoyait une taille minimum pour conserver la truite pêchée (30 cm) mais pas de taille maximum. Décision de la Commission pêche, l'année prochaine une taille maximale sera instaurée, elle sera de 40cm.

✓ **Madame LACOMBLED** : ruisseau : eau sur les berges

✓ **Monsieur TESTARD** :

- caméras dans le village « atteinte à la vie privée »
- réflexion sur le panneau « interdit aux poids lourds », le changer de place car non visible dû au panneau rétrécissement installé juste à côté.

✓ **Madame DERWEDUWEN :**

Demande de Madame VIDECOQ pour faire une voie piétonne rue de Manoir.

Réponse de Monsieur PAILLART : budget et travaux trop conséquents (il faudrait entailler les talus).

Proposition de Madame FRANCOIS faire un marquage au sol pour délimiter une sente piétonne (comme dans la rue Georges Hernoux) et mettre plusieurs ralentisseurs car les voitures roulent très vite depuis le carrefour Moulin-Manoir jusqu'au cimetière.

✓ **Madame PEREIRA :**

- Demande s'il est possible de faire un passage piéton pour rallier l'étang d'Herchies à celui de Milly sur Thérain

Réponse : pas possible du fait des deux différentes commissions de pêche (Herchies et Milly).

Un passage inciterait les pêcheurs à passer d'un côté ou de l'autre et de pêcher dans l'étang de l'autre commune sans autorisation.

De plus qu'il serait difficile de faire la chasse à la réglementation sur la divagation des chiens.

- **Périscolaire** : Notre commune faisant partie du dispositif "Nos Cantines Durables" de l'Agglomération du Beauvaisis, le personnel de cantine a pu participer gratuitement à la formation sur l'animation du kit "Les aventuriers du Goût" dispensée par l'association « Les Sens du Goût », animée par monsieur Hazard. Cette formation s'est déroulée fin février sur une journée.
- **Inspection académique** : notre école a été évalué en mars. Cette démarche nationale, mise en place depuis la rentrée 2022, vise à analyser le fonctionnement global des écoles en s'appuyant sur quatre grands axes :
 - Les apprentissages, les parcours et le suivi des élèves
 - Le bien-être des élèves et le climat scolaire
 - Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
 - L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Monsieur le Maire et Madame PEREIRA, en tant qu'Adjointe Responsable des Affaires Scolaires, ont été reçu par une inspectrice. Durant cet entretien, l'inspectrice leur a fait part que les enfants étaient heureux et que l'école d'Herchies était un véritable cocon.

Un compte rendu de cette journée sera adressé aux institutrices dans lequel pourront être formulés des recommandations/suggestions à mettre en place.

✓ **Monsieur NACHUN :**

Journée médiévale : des artisans se proposent pour faire un marché médiéval

Besoin de bois, de petits ballots de pailles, programme à réaliser.

Monsieur TESTARD précise qu'il ne pourra pas fournir les ballots car ils sont trop gros, Monsieur FAUCHEUX se propose de contacter un agriculteur qui fait encore de petits ballots, il se chargerait de les récupérer.

Distribution de la lettre d'info n°28 PLUi-HM

La séance est levée à 22h55.